



**BULLETIN RÉGIONAL D'INFORMATION**  
**DE VOLLEY-BALL**  
**PARTIE ANNUELLE SAISON 2019-2020**  
**Partie Sportive**  
**COMPÉTITIONS AUVERGNE-RHONE-ALPES**  
**SENIORS et JEUNES**  
**Masculins et Féminins**

**CONTACT :**

**Commission régionale sportive :**                    **bernard.vb@free.fr**  
**06.95.50.01.40**

**Proposé par le BE du**

**Validé par le Comité Directeur du 16 octobre 2019**

Siège : 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble  
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01  
E-mail : [contact@liguearavolley.fr](mailto:contact@liguearavolley.fr)

Annexe : Espace Benoît Frachon,  
3 av. Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin  
Tél. : 04 72 73 23 70 - Free box : 09 54 36 98 67  
E-mail : [sthivillier@liguearavolley.fr](mailto:sthivillier@liguearavolley.fr)

Annexe : Place des Bughes – Maison  
des Sports - 63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 91 36 62  
E-mail : [fmurin@liguearavolley.fr.com](mailto:fmurin@liguearavolley.fr.com)

Site internet : <http://lravb.fr>



## TABLE DES MATIÈRES

### SPORTIVE

#### **PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX M/F**

1. Championnat Pré-National ARA Senior Masculin	4
2. Championnat Pré-National ARA Senior Féminin	5
3. Championnat Régional R-A Senior Masculin	7
4. Championnat Régional R-A Seniors Féminin	7
5. Championnat Régional AUVERGNE Seniors Féminin	7
6. Accession directe en Régional	7
7. Règlement général du championnat régional senior M/F	8
8. Principe Général des poules du championnat ARA seniors M/F 2020/2021	9
9. Coupe d'Accession en Régional senior M/F	10
10. Compét lib 2020 Phase régionale	11

#### **PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES JEUNES M/F**

11. Coupe Régionale Élite des catégories jeunes M13 à M20 M/F	12
12. Championnat Régional Élite M13 à M20 M/F	12
13. Challenge Régional jeunes M13 à M20 M/F	13
14. Finale ARA Jeunes Élite M/F	14
15. Finale ARA Jeunes Honneur M/F	14

#### **PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS**

16. Gestion des compétitions régionales	15
17. Horaires des rencontres	15
18. Inscription sur la feuille de match	15
19. Qualification et licences	16
20. Cas particulier des jeunes M/F	16
21. Aménagements aux calendriers	16
22. Comptage des points pour les championnats régionaux - Seniors et Jeunes M/F	17
23. Mode de classement	17
24. Obligations pour les équipes recevantes	17
25. Devoirs d'Accueil et de Formation des Clubs	17
26. Conséquences pour non-respect des DAF Régionaux	18
27. Règlement sportif M11 M/F en jeu de 2X2	19
28. Règlement sportif M12 M/F en jeu de 3 X 3	19
29. Règlement sportif M13 M/F en jeu de 4 X 4	19
30. Règlement sportif M15 M/F en jeu de 4 X 4	20
31. Règlement sportif M15 M/F en jeu de 6 X 6	20
32. Connaissance des règlements	20
33. Cas non prévus	20

### ANNEXES

Annexe 1 - Équipes engagées en championnat régional seniors M/F saison 2019 - 2020	21
Annexe 2 - Planning annuel des compétitions nationales et régionales - saison 2019 - 2020	22
Annexe 3 – Projection Championnat régional seniors Masculins 2019/2020	23
Annexe 4 – Projection Championnat régional seniors Féminins 2019/2020	24
Annexe 5 - Droits et amendes - saison 2019-2020	25
Annexe 6 - Les Catégories d'âges - saison 2019 - 2020	27
Annexe 7 - Tableaux des DAF	28
Annexe 8 - Disposition particulières du Pôle Jean Perrin et du Centre Permanent d'Issoire	29
Annexe 9 - Tableau des joueurs/joueuses des catégories A ou B	31

## **PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS DES ZONES GÉOGRAPHIQUES D'Auvergne ET DE RHÔNE-ALPES**

### **PRÉAMBULE**

Mise en Place du projet du championnat RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES SENIOR M/F adopté lors de l'AG du 23 juin 2018 à La Tour du Pin avec les équipes engagées au 23 juin 2019 en respectant la réglementation régionale et celles des Comités départementaux ARA.

### **GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS AUVERGNE - RHÔNE-ALPES DE LA SAISON 2019/2020 (AG 2019)**

#### **Pré-National ARA :**

En **Masculin et en Féminin**, 3 poules de 6 équipes, appelées plus précisément : "EST poule A" "CENTRE poule B" "OUEST poule C", avec une formule sportive en 2 phases avec Play Off et Play Down sur 2 fois 10 journées.

=====

**RÉGIONAL Masculin zone Rhône-Alpes (RMD et RME) :** 2 poules de 10 équipes issues du classement général des équipes de la zone Rhône-Alpes les plus géographiques possibles et équilibrées sportivement qui se rencontrent en matchs Aller et Retour en 1 seule phase sur 18 journées

=====

**RÉGIONAL Féminine zone Rhône-Alpes (RFD – RFE et RFF - RFG) :** 4 poules de 6 équipes le plus géographique possibles et équilibrées sportivement avec une formule sportive en 2 phases avec Play Off et Play Down sur 2 fois 10 journées

=====

**RÉGIONAL Féminine zone Auvergne (RFD) :** 1 poule de 9 équipes qui se rencontrent en matchs Aller et Retour en 1 seule phase sur 18 journées

=====

### **ATTENTION "NOTE IMPORTANTE"**

**Dans tous les niveaux et dans les 2 genres, les Poules Finales, les Play Off et Play Down ainsi que les tournois des barrages font parties intégrantes du championnat**

## 1. CHAMPIONNAT PRÉ-NATIONAL ARA SENIORS MASCULINS

### 1.1. Formule Sportive

Il est constitué de 18 équipes réparties en 3 poules de 6 équipes issues du classement général annuel des équipes seniors masculines 2018/2019 avec une notion géographique et équilibrées sportivement avec en poule "B" le Pôle Espoir Jean Perrin.

### 1.2. 1<sup>ère</sup> Phase

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées.

**Début** : 28 septembre 2019

**Fin** : 07 décembre 2019

**Dates** : se reporter au planning de la saison 2019-2020 (cf. annexe 2).

### 1.3. 2<sup>ème</sup> Phase

A l'issue de la 10<sup>ème</sup> journée, les 2 premiers de chaque poule A - B - C constituent la poule de Play Off à 6 équipes pour le Titre de Pré-National et les montées en N3.

Le Pôle Espoir Jean Perrin ne peut pas participer à la 2<sup>ème</sup> phase pour des raisons logistiques et de déplacements, par conséquent, s'il termine 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> de sa poule à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, c'est l'équipe placée immédiatement en dessous qui accèdera à sa place en Play Off.

Le Pôle Espoir Jean Perrin est protégé, il sera de nouveau proposé dans la poule du centre seulement en 1<sup>ère</sup> phase de Pré-National la saison suivante, en plus des équipes initialement prévues.

### 1.4. **Play Off ARA à 6 équipes pour le Titre de Pré-National et les Montées en N3**

Les équipes sont réparties en Play Off en tenant compte des points et des coefficients des équipes de même classement des 3 poules en utilisant la table berger à 6 équipes pour déterminer l'ordre des rencontres. Dans cette nouvelle poule toutes les équipes repartent à 0 et elles se rencontrent en match Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées.

### 1.5. **Play Down ARA**

Les 11 équipes restantes sont réparties en 2 poules (1x6 et 1x5) issues du classement général de la 1<sup>ère</sup> phase en tenant compte des points et des coefficients des équipes de même classement des 3 poules en appliquant la méthode dite du serpent et en s'autorisant si besoin une dose géographique afin d'éviter de trop longs déplacements.

Dans ces 2 nouvelles poules de Play Down toutes les équipes repartent à 0 et elles se rencontrent en match Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées en utilisant la table berger à 6 équipes.

L'équipe classée 6<sup>ème</sup> de Play Down de Pré-National n'est pas concernée par les barrages et elle est rétrogradée directement en Régional la saison suivante.

**Début** : 11 janvier 2020

**Fin** : 25 avril 2020

### 1.6. **2 Poules de Barrages à 3 équipes le dimanche 10 mai 2020**

Les 2 poules de barrages à 3 équipes sont constituées avec les équipes classées 5<sup>èmes</sup> des 2 poules de Play Down de Pré-nationale et les équipes classées 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> des 2 poules du championnat Régional R-A.

Les 2 poules des barrages Pré-national/Régional à 3 équipes seront constituées par tirage au sort effectuée par la CRS et l'organisation des barrages sera proposée aux équipes les plus centrales géographiquement de chaque poule.

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en 2 sets gagnants.

A l'issue de ces barrages, sur proposition de la Sportive la ou les équipes prises dans l'ordre du classement devront accepter la Pré-nationale. Dans le cas de refus, l'équipe ne pourra suivant son classement, ni monter directement en Pré-Nationale ni participer la saison suivante aux barrages.

## 2. CHAMPIONNAT PRÉ-NATIONAL ARA SENIORS FÉMININS

### 2.1. Formule Sportive

Il est constitué de 16 équipes réparties en 3 poules (2x5 et 1x6) issues du classement général annuel des équipes seniors féminines 2018/2019 avec une notion géographique et équilibrées sportivement.

### 2.2. 1<sup>ère</sup> Phase

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées.

**Début** : 28 septembre 2019

**Fin** : 07 décembre 2019

### 2.3. 2<sup>ème</sup> Phase

A l'issue de la 10<sup>ème</sup> journée, les 2 premiers de chaque poule A - B - C constituent la poule Play Off de 6 équipes pour le Titre de Pré-National et les montées en N3.

### 2.4. Play Off ARA à 6 équipes pour le Titre de Pré-National et les Montées en N3

Les équipes sont réparties en Play Off en tenant compte des points et des coefficients des équipes de même classement des 3 poules en utilisant la table berger à 6 équipes pour déterminer l'ordre des rencontres. Dans cette nouvelle poule toutes les équipes repartent à 0 et elles se rencontrent en match Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées.

### 2.5. Play Down ARA

Les 10 équipes restantes sont réparties en 2 poules de 5 équipes issues du classement général de la 1<sup>ère</sup> phase en tenant compte des points et des coefficients des équipes de même classement des 3 poules en appliquant la méthode dite du serpent et en s'autorisant si besoin une dose géographique afin d'éviter de trop longs déplacements.

Dans ces 2 nouvelles poules de Play Down toutes les équipes repartent à 0 et elles se rencontrent en match Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées en utilisant la table berger à 6 équipes.

**Début** : 11 janvier 2020

**Fin** : 25 avril 2020

### 2.6. 2 Poules de Barrages à 3 équipes le dimanche 10 mai 2020

Les 2 poules de barrages à 3 équipes sont constituées, avec les équipes classées 5<sup>èmes</sup> des 2 poules de Play Down de Pré-nationale, les équipes classées 2<sup>èmes</sup> des 2 poules de Play Off du Régional R-A et les 2 équipes de la poule Régionale de la zone Auvergne qui se sont déclarées éligibles en début de championnat \* sous réserve qu'elles terminent dans les 3 premières à l'issue de la dernière journée de leur championnat.

\* sous réserve : ou à défaut la ou les équipes classées 3<sup>ème</sup> des P/O du championnat régional R-A

Les 2 poules des barrages Pré-national/Régional à 3 équipes seront constituées par tirage au sort effectuée par la CRS et l'organisation des barrages sera proposée aux équipes les plus centrales géographiquement de chaque poule.

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en 2 sets gagnants.

A l'issue de ces barrages, sur proposition de la Sportive la ou les équipes prises dans l'ordre du classement devront accepter la Pré-nationale. Dans le cas de refus, l'équipe ne pourra suivant son classement, ni monter directement en Pré-nationale ni participer la saison suivante aux barrages.

## CALENDRIER CHAMPIONNAT SENIORS M/F ARA ET RÉGIONAL RHÔNE-ALPES

1 <sup>ère</sup> Phase				2 <sup>ème</sup> Phase				
Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020
	05				01		04	
	12		07	11		14	18	
28	20	09		18	15	21	25	
	26	16		25				
		23						
		30						<b><u>Barrages</u></b> <b><u>10</u></b>

### 3. CHAMPIONNAT RÉGIONAL MASCULIN ZONE GÉOGRAPHIQUE RHÔNE-ALPES

#### 3.1. Formule Sportive

Il est constitué de 19 équipes réparties en 2 poules (1x9 et 1x10) issues du classement général annuel des équipes seniors masculines 2018-2019 avec une notion géographique et équilibrées sportivement et elles se rencontrent en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 18 journées.

A l'issue de la 18 journée, les premiers de chaque poule accèdent directement en Prénational la saison suivante.

Les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule participent aux tournois de barrages avec les 5<sup>èmes</sup> de Play Down de Pré-National ARA le dimanche 10 mai 2020.

Les 3 derniers de chaque poule sont remplacés par les 5 accédants départementaux et le gagnant de la coupe d'Accession, et peuvent sur volontariat participer au tournoi des repêchables.

**Début** : 28 septembre 2019

**Fin** : 18 avril 2020

**Date des barrages** : dimanche 10 mai 2020

**Dates du tournoi des repêchables** : dimanche 17 mai 2020.

### 4. CHAMPIONNAT RÉGIONAL FÉMININ ZONE GÉOGRAPHIQUE RHÔNE-ALPES

#### 4.1. Formule Sportive

Il est constitué de 24 équipes réparties en 2 fois 2 poules associées (poules D et E) (poules F et G) de 6 équipes issues du classement général annuel des équipes seniors féminines 2018-2019 avec une notion géographique et équilibrées sportivement.

#### 4.2. 1<sup>ère</sup> Phase

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées.

**Début** : 28 septembre 2019

**Fin** : 07 décembre 2019

#### 4.3. 2<sup>ème</sup> Phase

A l'issue de la 10<sup>ème</sup> journée, les 3 premières de chaque poule associée constituent les 2 poules de Play Off de 6 équipes.

#### 4.4. **Play Off Régional Rhône-Alpes à 2x6 équipes pour le Titre Régional R-A et les Montées directes en Pré-National et la participation aux barrages**

Les équipes sont réparties en 2 poules de Play Off en tenant compte des points et des coefficients des équipes de même classement des 2 poules associées en utilisant la table berger à 6 équipes pour déterminer l'ordre des rencontres. Dans cette nouvelle poule toutes les équipes repartent à 0 et elles se rencontrent en match Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées.

Les premières de chaque poule de Play Off accèdent directement en Pré-national la saison suivante.

Les équipes classées 2<sup>èmes</sup> des 2 poules de Play Off du régional R-A, participent aux tournois de barrages avec les 2 équipes éligibles de la poule régionale de la zone d'Auvergne (sous conditions).

\*sous conditions : équipes déclarées éligibles et qu'elles terminent dans les 3 premières à l'issue de la dernière journée de leur championnat.

#### 4.5. **Play Down Régional Rhône-Alpes à 2x6 équipes pour le maintien en Régional et la participation sur volontariat aux barrages des repêchables.**

Les équipes sont réparties en 2 poules de Play Down en tenant compte des points et des coefficients des équipes de même classement des 2 poules associées en utilisant la table berger à 6 équipes pour déterminer l'ordre des rencontres. Dans cette nouvelle poule toutes les équipes repartent à 0 et elles se rencontrent en match Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées.

Les 3 dernières de chaque poule sont remplacées par les 5 accédantes départementales et la gagnante de la coupe d'Accession, et peuvent sur volontariat participer au tournoi des repêchables.

**Dates du tournoi des repêchables** : dimanche 17 mai 2020.

**Début** : 11 janvier 2020

**Fin** : 25 avril 2020

#### **4.6. 2 poules de Barrages à 3 équipes le dimanche 10 mai 2020**

Les équipes classées 5<sup>èmes</sup> des 2 poules de Play Down de Pré-nationale et les équipes classées 2<sup>èmes</sup> des 2 poules de Play Off du régional R-A sont qualifiées pour les barrages avec les 2 équipes de la poule Régional de la zone Auvergne (sous conditions).

Les 2 poules des barrages Pré-national/Régional à 3 équipes seront constituées par tirage au sort effectuée par la CRS et l'organisation des barrages sera proposé aux équipes les plus centrales géographiquement de chaque poule.

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en 2 sets gagnants.

A l'issue de ces barrages, sur proposition de la Sportive là où les équipes prises dans l'ordre du classement devront accepter la Pré-nationale. Dans le cas de refus, l'équipe ne pourra pas participer la saison suivante aux barrages.

### **5. CHAMPIONNAT RÉGIONAL FÉMININ ZONE GÉOGRAPHIQUE AUVERGNE**

#### **5.1. Formule Sportive**

Elle est constituée d'une poule unique de 9 équipes qui se rencontrent en une phase en 3 sets gagnants sur 18 journées.

Les équipes qui se déclarent éligibles en début de championnat participent aux barrages sous réserves qu'elles soient classées dans les 3 premières à l'issue de la dernière journée.

**Dates** : se reporter au planning de la saison 2019-2020 (cf. annexe 2).

**Date du tournoi du barrage** : dimanche 10 mai 2020

### **6. ACCESSION DIRECTE EN RÉGIONAL SENIORS M/F**

#### **6.1. Préambule**

A l'issue de la dernière journée du championnat régional senior de la zone géographique Rhône-Alpes, les équipes masculines et féminines dites descendantes (6 par genre) sont reléguées en départemental avec la possibilité pour ces équipes de participer sur volontariat au tournoi des repêchables.

Les équipes descendantes sont remplacées par les équipes proposées dans chaque genre par les 5 accédants départementaux ou interdépartementaux des CD26/07, CD38/73, CD42, CD69/01, CD74 (le champion ou à défaut son représentant) et du vainqueur de la Coupe d'Accession.

#### **6.2. Tournoi de classement des Repêchables**

Afin d'établir un classement sportif qui servira si besoin pour compléter les poules géographiques régionales seniors M/F de Rhône-Alpes, dans le cas de places restées vacantes après le réengagement des équipes, un tournoi sera proposé aux équipes dites repêchables.

##### **6.2.1. Equipes concernées**

Les équipes dites descendantes des 2 poules géographiques de Régional de chaque genre et la deuxième équipe d'accession proposée par les comités sur volontariat.

### **6.2.2. Formule Sportive**

La formule sportive proposée sera en rapport avec le nombre d'équipes volontaires à ce tournoi de classement. Les poules seront issues du classement général des repêchables avec d'abord les équipes descendantes mises dans l'ordre du classement général de la saison sportive, suivi des deuxièmes équipes proposées par les Comités placées dans l'ordre du classement par comité et par genre de la saison précédente.

**Arbitrage CRA** : les arbitres sont désignés par la CRA    **Marque** : Club organisateur

**Date du tournoi des repêchables M/F** : dimanche 17 mai 2020

### **6.2.3. Organisateur**

Un appel à candidature sera effectué auprès des clubs concernés par l'intermédiaire des Comités. Un cahier des charges sera envoyé aux clubs ayant fait une demande d'organisation.

### **6.2.4. Forfait lors du Tournoi des repêchables**

Un club volontaire pour participer au Tournoi des Repêchables déclaré forfait après parution de la formule sportive, est sanctionné d'une amende "Forfait finale Séniors" et ne pourra pas participer à ce tournoi la saison suivante (Droits et Amendes de la saison en cours).

## **7. REGLEMENT GÉNÉRAL DU CHAMPIONNAT SENIORS ARA/R-A/AUVERGNE M/F**

**Dans tous les niveaux et dans les 2 genres, les Titres de Champion et Championne, les Play Off et Play Down ainsi que les tournois des barrages font parties intégrantes du championnat**

- En cas de forfait d'une équipe, une pénalité sportive et financière sera appliquée au club concerné.
- **Arbitrage CRA** : La CRA désigne les arbitres et fixe le montant des indemnités.
- **Marque** : Club organisateur

### **7.1. Qualification des joueurs M/F au Titre Régional seniors et aux Barrages**

Pour participer au Titre Régional seniors / Tournois de barrages un joueur ou une joueuse des catégories seniors et jeunes devra avoir été inscrit (te) dans le pavé des joueurs au minimum sur trois (3) feuilles de matchs de l'équipe concernée avec son club et avoir une licence compétition Volley-Ball de la saison en cours en respectant la date limite de qualification fixée au 26 janvier 2020. Il en est de même pour l'entraîneur dans le pavé encadrement.

### **7.2. Nombre de mutés (ées)**

Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de chaque match est limité à trois (3) avec la possibilité d'un (1) Muté exceptionnel sous réserve qu'il soit validé par la CRSR.

## **8. PRINCIPE GÉNÉRAL DES POULES DU CHAMPIONNAT ARA et RÉGIONAL R-A et AUVERGNE SENIORS M/F 2020/2021**

Après le jeu des montées et descentes de National 3, les poules de Pré-national et Régional R-A et Auvergne seront issues du classement général annuel des équipes seniors M/F de la saison 2019/2020 (voir ANNEXE 4 et 5).

### **8.1. Pré-national ARA Masculin et Féminin limité à 18 équipes en 3 poules de 6 équipes**

1. L'équipe ou les équipes descendantes de N3,
2. Les équipes issues des Play Off,
3. Les équipes de Play Down maintenues par leur classement,
4. Les équipes classées premières de Play Off de Régional Rhône-Alpes dans chaque genre,
5. La ou les 2 équipes issues des 2 tournois de barrages (suivant le jeu des Montées et descentes de N3),
6. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans une des poules de Prénational.

### **8.2. \* Régional Rhône-Alpes Masculin limité à 20 équipes en 2 poules géographique de 10 équipes**

1. Les équipes issues des 2 Tournois de Barrages non retenues en Prénational,
2. Les équipes restantes dites maintenues des 2 poules Régional Rhône-Alpes,
3. Les 5 accédants départementaux,
4. Le Vainqueur de la coupe d'accession interdépartemental,
5. Si besoin pour compléter les poules de Régional sur proposition de la CRS, la ou les équipes du tournoi des repêchables prises dans l'ordre du classement,
6. La ou les équipes restantes de la poule finale de la Coupe d'Accession sur proposition de la CRS,
7. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans une des poules Régional R-A

### **8.3. Régional Auvergne Masculin**

1. Les équipes issues de la poule régionale d'Auvergne non éligibles en Prénational avec les accédants de l'interdépartemental du CD 63 (X équipes).

### **8.4. Régional Rhône-Alpes Féminin limité à 24 équipes en 2 fois 2 poules géographiques associées de 6 équipes.**

1. Les équipes issues des 2 Tournois de Barrages non retenues en Pré-national,
2. Les équipes restantes des 2 poules de Play Off Régional de Rhône-Alpes,
3. Les équipes restantes dites maintenues des 2 poules de Play Down Régional Rhône-Alpes,
4. Les 5 accédantes départementales,
5. Le Vainqueur de la coupe d'accession interdépartemental,
6. Si besoin pour compléter les poules de Régional sur proposition de la CRS, la ou les équipes du tournoi des repêchables prises dans l'ordre du classement.
7. La ou les équipes restantes de la poule finale de la Coupe d'Accession sur proposition de la CRS,
8. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans une des poules Régional R-A

### **8.5. Régional Auvergne Féminin**

1. Les équipes issues des 2 Tournois de Barrage non retenues en Pré-national
2. Les équipes restantes de la poule régionale d'Auvergne avec les accédantes de l'interdépartemental du CD 63(X équipes).

\* Dans le cas où le nombre d'équipes masculines est supérieur à 20, La CRS tout en respectant la réglementation régionale et celles des Comités départementaux ARA, mettra en place la même formule sportive que la régionale féminine avec 24 équipes, adoptée lors de l'AG du 23 juin 2018 à La Tour du Pin.

## 9. COUPE D'ACCESSION EN RÉGIONAL SENIOR M/F

- Compétition en formule de jeu en 6X6,
- Montant de l'engagement **50€** par équipe,
- Date d'engagement : (**15 décembre 2019**),
- Dates prévues : (12/01/2020 - 02/02/2020 - 15/03/2020 - 05/04/2020)
- Finale à 4 : (17/05/2020),
- Une équipe par club et par genre,
- Un(e) joueur/euse ne pourra pas participer à cette coupe régionale dans 2 clubs différents,
- Un(e) joueur/euse des catégories **jeune et senior** classé(e) en catégories A, B et C avec la ou les équipes seniors de son GSA engagées en championnat National et ou en Régional, ne pourra pas participer avec l'équipe réserve dans cette coupe, **après 3 inscriptions sur une feuille de match de National ou de Régional.**
- La formule sportive sera établie en fonction du nombre d'équipes engagées à partir de janvier **2020** avec pour les premiers tours des poules géographiques.
- Système éliminatoire en poules de 3 équipes avec une élimination directe par poule et par tour. L'organisation de chaque poule sera confiée au club le plus central mais **un club** ne pourra pas recevoir 2 fois de suite,
- Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 25 points avec si nécessaire le tie break en 15 points (2 points d'écart à chaque set),
- 2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.
- En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- **Art 14 - FORFAIT**
- Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue au RG Tarif Amendes et Droits.
- Lorsqu'une équipe perd les deux rencontres d'un même tour par forfait/pénalité elle sera éliminée de la compétition et sera sanctionnée d'une amende administrative au RG Tarif Amendes et Droits.
- Compétition ouverte aux licenciés FFV de type : Compétition Volley-ball et Compét'lib des catégories seniors et M17/M20, ainsi qu'aux licenciés des fédérations affinitaires avec la passerelle FFV,
- **Catégorie M15 non autorisée ; excepté les joueurs et joueuses disposant d'un triple surclassement régional validé par le médecin Fédéral et portée sur leur licence.**
- Les matchs sont prévus le dimanche à partir de 11H00 avec possibilité de jouer le samedi avec l'accord des 3 équipes concernées,
- Auto arbitrage par les équipes participantes sauf lors des finales (désignations par la CRA ou les CDA).
- Marque : club recevant,
- Poule Finale à 4 équipes **Les équipes seront classées d'après le classement et les points acquis lors des tours sans exempts avec en cas d'égalité départagées par le classement du dernier tour,**
- **A l'issue du dernier tour et suivant le classement général, les ½ finales opposeront 2 équipes qui ne sont pas déjà rencontrées ou par tirage au sort dans le cas contraire,**
- Mutations non limitées,
- Remplacements réglementaires du jeu en 6x6 limité à 6 par set et par équipe,

- A l'issue de cette poule finale, l'équipe classée **première** est qualifiée directement en Régionale la saison suivante avec la possibilité d'être remplacée par l'équipe classée deuxième du tournoi si le vainqueur de cette finale est déjà qualifié par le biais de son classement dans le championnat d'accession de son comité,
- Dans le cas où le nombre d'équipes ne justifie pas l'utilisation de toutes les dates prévues au calendrier de cette coupe, possibilité d'avancer la finale au dimanche 05 avril 2020.;
- Possibilité sur proposition de la CRS de proposer la ou les équipes de la poule finale en Régionale pour compléter si besoin les poules de régional R-A, en respectant l'ordre hiérarchique, après les équipes ayant participé au tournoi des repêchables,
- Règlements /Amendes et droits idem du championnat régional senior,
- La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales (RGER) et BRI).

<b>Déroulement de la Coupe d'Accession en Régional seniors M/F 2020</b>			
Engagement		15 décembre 2019	
	Nbre	Formule	Qualifiées
J1 Di 12/01/2020	18	6 poules de 3 équipes	12Q
J2 Di 02/02/2020	12	4 poules de 3 équipes	8Q + 1 Rep
J3 Di 15/03/2020	9	3 poules de 3 équipes	6Q
J4 Di 05/04/2020	6	2 poules de 3 équipes	4Q
<b>FINALE Di 17/05/2020</b>	<b>4</b>	<b>FINALE à 4 équipes</b>	<b>1Q (+)</b>

## 10. COMPÉT'LIB 2020 - PHASE RÉGIONALE -

### 10.1. Tournoi Qualificatif à la Finale Nationale :

La Ligue organisera la finale régionale en respectant la réglementation et la date butoir fixée par la FFV et communiquera à la Fédération le vainqueur qualifié à la phase Nationale.

La phase Régionale se déroulera sur une journée et réunira au maximum 12 équipes qualifiées issues de la phase départementalisée et des équipes sur volontariat dans les secteurs non concernés par une phase départementale.

Une caution de 40 € sera demandée pour la participation à la phase régionale, et rendue après la participation effective de l'équipe ou conservée en cas de désistement de l'équipe.

**Date** : dimanche 29 mars 2020

Un appel à candidature sera effectué auprès de tous les clubs par l'intermédiaire des Comités en joignant le cahier des charges.

Les droits d'inscription à la phase finale Nationale s'élèvent à 372€ pour 10 joueurs ou joueuses, et un encadrant à effectuer auprès de la Fédération.

## **PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES**

### **11. COMPÉTITIONS REGIONALES JEUNES DES CATÉGORIES de M11 à M20 M/F**

#### **11.1. Coupe Régionale M13 - M15 - M17 - M20 M/F de novembre à décembre) :**

Toutes les équipes engagées en Coupe de France jeunes participeront obligatoirement à la Coupe Régionale aux dates prévues suivant la catégorie après leur élimination jusqu'au 3<sup>ème</sup> tour de la coupe de France et au Tournoi de Qualification au championnat régional Élite (TQE).

Les équipes jeunes non engagées en coupe de France et les clubs souhaitant engager une deuxième équipe dans la même catégorie que celle de la coupe de France, devront obligatoirement pour participer à la Coupe Régionale et au TQE les engager via leur espace club (rubrique Coupe Régional Jeune) avant le **26 octobre 2019 et s'acquitter de 50 € par équipe.**

Les résultats des tours de la Coupe régionale, permettront à la Sportive d'établir un classement général qui servira de base pour la composition des poules du TQE de chaque catégorie.

Les autres équipes éliminées de la coupe de France jeunes du 4<sup>ème</sup> au dernier tour, participeront à la Finale régionale dite "**Élite**" de chaque catégorie.

Les équipes non qualifiées au Championnat Régional Élite et les équipes éliminées de la Coupe de France du 4<sup>ème</sup> au dernier tour pourront participer sur volontariat au challenge régional jeune.

#### **12. Championnat Régional Élite : Formule Sportive**

Le Tournoi Qualificatif au Championnat Régional Élite (TQE) servira à qualifier 9 équipes qui se rencontreront en tournois tournants sur 4 journées avec à chaque journée 3 tournois tournants de 3 équipes qui se jouent en 2 sets gagnants (idem coupe de France jeunes).

Ce principe de tournois tournants permet de limiter les grands déplacements tout en assurant à chaque équipe de recevoir une fois et celles situées géographiquement les plus centrales 2 fois.

Pas de montant d'engagement pour les équipes engagées en coupe de France dans la même catégorie.

Les Tournois Qualificatifs Élite (TQE) se dérouleront le dimanche 05 janvier 2020 pour les catégories M13, M17 et M20 et le Dimanche 12 janvier 2020 en catégorie M15 dans les 2 genres

**Finale Elite** : M15 le dimanche 17 mai 2020

M13 - M17 -M20 le dimanche 24 mai 2020

Les journées des compétitions régionales jeunes se dérouleront les dimanches aux mêmes dates que la Coupe de France des mêmes catégories. Voir planning 2019/2020 par catégorie (Annexe 1)

#### **13. Challenge Régional des catégories de M13 – M15 – M17 - M20 Masculin et Féminin en jeu de 6X6 sur 4 dates de février à mai 2020 :**

Il est demandé aux comités dans la mesure du possible de ne pas programmer des journées du 1<sup>er</sup> niveau départemental aux dates des coupes de France des catégories M13 à M15 afin que les meilleures équipes départementales puissent participer au Challenge Régional.

##### **13.1. Formule Sportive**

Elle sera pyramidale pour établir des poules de niveau afin de privilégier la qualité de jeu et de donner un intérêt sportif aux équipes participantes à ce challenge.

A chaque tour, l'équipe classée première marquera les points correspondants au nombre total d'équipes présentes ou 12 points minimum si le nombre d'équipe est inférieur à 12 avec un point de moins par classement pour les autres équipes.

Pour établir le classement général de cette compétition, le total du nombre de point obtenu sera divisé par le nombre de tournoi auquel chaque équipe aurait pu participer

**Montant de l'engagement forfaitaire par équipe pour un ou plusieurs tours : 50 €**

**Dates : se reporter au planning général 2019/2020**

**Principe des compétitions jeunes :**

Samedi après-midi réservé aux compétitions départementales. Dimanche compétitions régionales.

La présence d'une équipe à 5 plateaux dans la même catégorie permettra à son club de satisfaire dans le même genre à un UF (1) pour ses DAF de la saison en cours

#### **14. Finales ARA jeunes ÉLITE des catégories M13 – M15 - M17 - M20 M/F**

Les équipes qualifiées seront issues du Championnat Régionale Élite suivant leur classement, avec les équipes retenues par leur bon parcours en coupe de France Jeunes de chaque catégorie M/F.

Dates des finales Élite : M15 dimanche 17 mai 2020 de 9H30 à 17H00

M 13 et M17/20 dimanche 24 mai 2020 de 9H30 à 17H00

#### **15. Finales ARA jeunes HONNEUR de M11 à M15 Maculin et Féminin**

Pour toutes les finales ARA jeunes de niveau HONNEUR des catégories M11 à M15, chaque comité de la zone géographique de Rhône-Alpes propose 1 équipe (leur CHAMPION ou à défaut leur représentant) et la zone géographique Auvergne 1 équipe, avec la possibilité pour tous les comités de demander des places supplémentaires suivant les places disponibles, qui seront attribuées suivant le classement général annuel des comités par catégorie et par genre et de respecter une équipe par club.

Les organisateurs pourront s'ils en font la demande, proposer leur équipe à la finale qu'ils organisent dans la mesure des places restantes libres.

**Classement général jeunes :**

Pour toutes les finales ARA jeunes Honneur M/F le classement général annuel des équipes est effectué par Comité sur les deux saisons précédentes des finales ARA et des résultats de la coupe de France des catégories M13 et M15.

##### **15.1. Qualification Régionale des M11 M/F en 2x2**

Engagement libre mais limité à 18 équipes par genre pour la qualification Régionale

Phase Régionale M11 M/F : pour la qualification régionale, la ligue décernera aussi un titre régional dans cette catégorie en respectant la réglementation Fédérale avec des engagements libres auprès de la Ligue avec l'obligation au champion et championne de participer à la finale de la coupe de France des M11.

Si le nombre de 18 inscrits est dépassé, prévoir une phase départementale avec des quotas de qualification.

**Date :** dimanche 10 mai 2020 de 10H00 à 17H00

**Lieu :** en attente de candidature

**15.2. FINALE ARA Honneur des M12 M/F en 3x3**

12 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne, et les équipes supplémentaires sur proposition de la CRS issues du classement général des comités de la catégorie.

**Date :** dimanche 24 mai 2020 de 10H00 à 17H00

**Lieu :** en attente de candidature

**15.3. FINALE ARA Honneur des M13 M/F en 4x4**

12 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne et les équipes supplémentaires sur proposition de la CRS issues du classement général des comités de la catégorie.

**Date :** Dimanche 24 mai 2020 de 10H00 à 17H00

**Lieu :** en attente de candidature

**15.4. FINALE ARA Honneur des M15 M/F en 4x4**

9 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne et les équipes supplémentaires sur proposition de la CRS issues du classement général des comités de la catégorie.

**Date :** dimanche 17 mai 2020 de 10H00 à 17H00

**Lieu :** en attente de candidature

**15.5. FINALE ARA des M15 M/F en 6x6 (sous réserve)**

9 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne, et les équipes supplémentaires sur proposition de la CRS issues du classement général des comités de la catégorie.

**Date :** Dimanche 17 mai 2020 de 10H00 à 17H00

**Lieu :** en attente de candidature

## PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

### 16. GESTION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

La gestion des championnats seniors et jeunes, masculins et féminins est assurée par l'annexe de la Ligue, à l'adresse suivante : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley-Ball - Espace Benoît Frachon, 3, avenue Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin.

#### 16.1. Feuilles de match

##### A partir de janvier 2020 obligation d'utiliser la Feuille de Match Électronique

Toutes les feuilles de match doivent parvenir à l'annexe de la Ligue au plus tard le mercredi qui suit la rencontre.

En cas d'absence ou de retard de transmission, la première fois, il sera fait un simple rappel au groupement sportif, mais à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée. (Annexe 4)

#### 16.2. Saisie des résultats

Tous les résultats des équipes doivent être communiqués par le biais d'Internet : <http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu> - "Saisie des résultats" au plus tard le dimanche à 18h00.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un simple rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée. (Annexe 4)

### 17. HORAIRES DES RENCONTRES (AG 2013)

17.1. Divisions Régionales M/F : samedi 17H00/21H00 - dimanche 11H00/16H00

##### Délai de 2H30 entre 2 rencontres seniors couplées le même jour dans le même gymnase

17.2. Jeunes en formule Coupe de France Régionale : M13 - M15 - M17/M20 M/F :  
Tournois les dimanches prévus au calendrier à partir de 11H00.

17.3. Finales ARA Jeunes : les dimanches de 10H00 à 17H00.

### 18. INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH

#### 18.1. Numéro des joueurs

Il est recommandé aux équipes seniors M/F de garder le même numéro de maillot pour chacun de ses joueurs pendant toute la saison.

#### 18.2. Nombre de joueurs étrangers autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs étrangers (HORS U.E.) autorisés sur la feuille de match est de deux (2).

#### 18.3. Nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match

Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de chaque match est limité à trois (3) avec la possibilité d'un (1) Muté exceptionnel sous réserve qu'il soit validé par la CRSR pour le jeu en 6X6 et de deux (2) seulement pour les jeux à effectifs réduits.

## 19. QUALIFICATIONS ET LICENCES

Seuls peuvent participer aux championnats régionaux toutes divisions, les joueurs (joueuses) avec une licence "COMPÉTITION VOLLEY-BALL" validée par la FF Volley conformément au règlement Général des Licences et des GSA.

Dans le cas de licence suspendue ou annulée automatiquement par la FFV, le GSA concerné ne devra plus inscrire ce licencié sur une feuille de match jusqu'à sa nouvelle régularisation fédérale. Le titulaire de cette dite licence ne peut plus exercer de fonctions liées à sa licence.

- a. Licence suspendue provisoirement : la DHO est réactivée à la date initiale de la saisie informatique
- b. Licence annulée : la DHO est réactivée à la date de la validation de la FFV.

Toute inscription de ce dit licencié avant sa régularisation entrainera des pénalités sportives.

Pour participer au championnat régional senior toutes divisions, les joueurs et joueuses devront être qualifiés (ées) avant le **26 janvier 2020** (date de DHO faisant foi).

Les joueurs et joueuses renouvelant leur licence COMPETITION VB ou transformant leur licence auprès de leur GSA ne sont pas concernés par ce délai.

## 20. CAS PARTICULIER DES JEUNES M/F

- a) Les Jeunes, jusqu'à la catégorie M20, sont autorisés à participer à toutes compétitions Seniors sans jamais appartenir à une équipe Senior (équipe 1 et ou équipe réserve) en respectant les catégories d'âge autorisées (cf. annexe 4), limité a \* **un seul match Senior par Week-end (excepté cas 20. b).**
- b) Pour chaque GSA : **Deux joueurs** maximum des catégories de M17 à M20 peuvent être inscrits le même week-end sur deux (2) feuilles de matchs seniors des championnats Nationaux et ou Régionaux.
- c) Les participants aux Coupes de France Jeunes ne peuvent disputer aucun match senior le même jour.
- d) Les joueurs ne peuvent disputer plus de deux rencontres dans une période de 36 heures, sauf dans le cadre d'épreuves spécifiques comportant plus de deux équipes.

## 21. AMÉNAGEMENTS AUX CALENDRIERS

### 21.1. Préambule (AG 2015)

Dans le cas où des matchs du championnat régional senior M/F tous niveaux se trouvent planifiés pendant toutes les vacances scolaires d'hiver, les matchs des équipes recevantes et visiteuses situées dans les zones touristiques des stations de ski, seront obligatoirement implantés par la CRS les dimanches à 15h00 si 1 match ou 14H00 et 16H00 si deux matchs (AG 2015).

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure, après parution des calendriers définitifs, un droit de modification sera perçu (amendes et droits (annexe 3) **sous réserve de respecter l'article 10.2 du RGER.**

Le report de match pour les dates communes entre le championnat Senior Régional tous niveaux et la coupe de France Jeunes des catégories M20 et M17, est de droit à partir du 4<sup>ème</sup> tour (début janvier) et gratuit, à condition que le demandeur respecte la procédure et le délai fixé, au minimum 10 jours avant la date du match senior. Les dates de reports sont indiquées en R sur le planning.

En cas de désaccord entre les 2 clubs concernés par un report de droit, c'est la Commission Sportive référente qui fixera elle-même la date de report, à charge pour elle de prévenir les intéressés 10 jours avant la date de la rencontre.

En cas de déplacement lointain au 3<sup>ème</sup> tour, une demande pourra être faite à la CRS qui en appréciera la pertinence (distance, nombre de joueurs concernés ...).

Toutefois, la CRS pourra invalider toute demande après avoir apprécié la participation réelle et effective de ces joueurs (ses) au sein de leurs équipes.

Lors de la dernière journée, chaque équipe devra jouer en gardant le jour et l'horaire majoritairement utilisés tout au long de la saison. Dans le cas contraire, la Commission refusera cette demande et fixera le jour et heure du dernier match de l'équipe concernée en regard avec ceux utilisés en cours de saison.

## 22. COMPTAGE DES POINTS - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS ET JEUNES

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Rencontre perdue par pénalité : moins 1 point (0/3 - 0/25 0/25 0/25)
- Rencontre perdue par forfait : moins 2 points (0/3 - 0/25 0/25 0/25)

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés
2. Nombre de victoires
3. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus par chacune des équipes)
4. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
5. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

## 23. MODE DE CLASSEMENT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement, d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs joués, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus dans leurs poules respectives. **(Différence point 3)**

## 24. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, 12 ballons homologués par la FF Volley et identiques au ballon du match.

Pour les compétitions régionales seniors M/F des 2 niveaux, les ballons homologués sont ceux référencés dans le RGEN (N3 et 1er niveau régional), soit pour cette saison : les ballons MIKASA MVA 200 - MVA 300 - MVA 320 – MVA 330 et MOLTEN V5M5000 -V5M4500 - ALLSIX V900

## 25. DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES CLUBS (AG 2012)

### 25.1. Devoirs nationaux

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves nationales de la FF Volley (RGEN) de la saison en cours, en respectant la date de leur mise en application.

**25.2. Devoirs régionaux (AG 2012)**

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves régionales de la ligue Auvergne Rhône-Alpes (RGER) en respectant la date de leur mise en application (31 janvier de la saison en cours).

**25.3. Devoirs régionaux Équipes réserves (AG 2012)**

Pour les clubs ayant plusieurs équipes seniors engagées dans le championnat National et Régional, il leur sera comptabilisé en plus de la totalité de leur DAF pour leur équipe première, ½ Unité de Formation et 8 licences jeunes de type "Compétition Volley-Ball" supplémentaires pour toutes les équipes réserves seniors sans faire de distinction de genre et de niveau, (voir tableaux annexe 5).

**25.4. Devoirs régionaux Mixité (AG 2013)**

Possibilité à un club de couvrir ses obligations régionales jeunes (Unité de Formation et Licences) en prenant en compte toutes leurs équipes jeunes M/F engagées dans les compétitions régionales et/ou départementales ainsi que le nombre total de licences jeunes sans faire la distinction de genre.

**25.5. Devoirs régionaux spécifiques à une équipe jeune en championnat senior M/F**

Une équipe composée en totalité de jeunes toute la saison, engagée en compétition senior ne génère pas de devoir d'accueil et compte comme (1) une Unité de Formation.

**25.6. Bonus régional : (Saison N + 1)**

Un club qui engage une équipe jeune M/F dans une des compétitions régionales jeunes bénéficiera du bonus de 0,5 UF. (AG 2015)

- **Bonus A** : Le bonus de 0,5 UF pour les Devoirs régionaux de 1 UF et plus sera accordé, aux clubs participants ayant une équipe engagée dans une compétition régionale jeunes de la saison en cours, sans possibilité de cumul, mais pouvant être utilisé au choix dans un des 2 genres.
- **Bonus B** : Un club ayant une ou plusieurs équipes en poule finale des coupes de France jeunes, bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus, pour ses DAF régionaux mais non cumulable avec le bonus "A".

**26. CONSÉQUENCES POUR NON RESPECT DES DAF RÉGIONAUX**

Quand un GSA ne satisfait pas à ses Devoirs d'Accueil et de Formation régionaux en nombre :

- a) **D'Unité de Formation** : l'équipe senior dans le respect du genre concerné ne pourra obtenir qu'un seul sursis sur une durée de 4 saisons. Une pénalité financière sera appliquée, égale à 8 fois la part Ligue de la catégorie M20 du nombre de joueur manquant.
- b) **De licences jeunes** : Le GSA qui n'a pas le nombre réglementaire de licences Compétition Volley-Ball au 31 Janvier de la saison en cours est sanctionné d'une amende, fixée au Règlement Financier - Montant des Amendes et Droits, par licence manquante (part ligue de la catégorie M20).

Le GSA bénéficie d'un délai pour régulariser sa situation, soit avant le 30 Avril de la saison en cours. Passée cette date, le GSA toujours en infraction encoure la rétrogradation administrative, de l'équipe concernée par les DAF, dans la division immédiatement inférieure. L'équipe senior dans le respect du genre concerné ne pourra obtenir qu'un seul sursis sur une durée de 4 saisons

Dans le cas où un GSA ne satisfait pas à des **obligations mixtes**, son équipe du genre satisfaisant le moins au DAF, ou ayant le moins de licenciés compétition, sera pénalisée suivant les critères : **26 a)** ou **26 b)**.

## 27. RÉGLEMENT SPORTIF M11 M/F EN 2X2 (AG 2019)

Phase Régionale M11 M/F : pour la qualification régionale la ligue décernera aussi un titre régional dans cette catégorie en respectant la réglementation Fédérale avec des engagements libres auprès de la Ligue avec l'obligation au champion et championne de participer à la finale de la coupe de France des M11.

Si le nombre de 18 inscrits par genre est dépassé, prévoir une phase départementale avec des quotas de qualification.

## 28. RÉGLEMENT SPORTIF M12 M/F EN 3X3 (AG 2014)

- a) Feuille de match : Le nombre de joueurs inscrits est de 5 **mais non limité** en catégorie **M12**.  
Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.
- b) Composition des équipes : Le nombre de joueurs sur le terrain est de 3 avec un maximum de 2 remplaçants.
- c) **Mixité non autorisée**
- d) Dimensions du terrain : 4,5 x 12 mètres, le filet est à une hauteur de 2 mètres pour les masculins et féminines.
- e) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.
- f) Positions des joueurs et numérotation : pas de position spécifique sur le terrain
- g) Rotation normale au service : joueur poste 1, puis joueur poste 2, et joueur poste 3.
- h) Pour éviter les séries trop longues de services, limitation à 3 services consécutifs par joueur (sans perte de service pour l'équipe).
- i) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé
- j) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 3, ces remplacements sont libres sauf :  
Le joueur de la position 1 ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.  
Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu
- k) Libéro : il n'y a pas de libéro

### Temps morts :

- a) Technique : 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe
  - **Ballons recommandés** : MIKASA : MVA350SL - MVA 123SL  
MOLTEN: SSV4 - V5M200L - ALLSIX V100 - SOFT 200 - 220G

## 29. RÉGLEMENT SPORTIF M13 M/F EN 4X4

- a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 8.  
Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.
- b) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants
- c) **Mixité non autorisée**
- d) **Dimensions du terrain** : 7m X 14 m avec une ligne arrière à 3 m à partir du centre du terrain (filet). Le filet est à une hauteur de 2,10 m pour les masculins et pour les féminines.
- e) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match
- f) Positions des joueurs et numérotation :
  - La position 1 sera celle du joueur arrière,
  - La position 2 sera celle du joueur avant droit,
  - La position 3 sera celle du joueur avant-centre,

- La position 4 sera celle du joueur avant gauche.
  - La position relative des joueurs entre eux, au moment de la frappe du ballon au service :
  - Les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet),
  - Le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avants.
- g) Rotation normale au service
- h) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé
- i) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :
- Le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
  - Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.
- j) **Libéro** : il n'y pas de libéro

#### **Temps morts :**

- a) Technique : 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe
- **Ballons recommandés** : MIKASA : MVA 350 SL - MVA 350 L - MVA 123L  
MOLTEN: SSVP 4 – V5M200L – V5M2501L - ALLSIX V100 - SOFT 230 – 250G
  - Les autres règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4.

### **30. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 4X4**

Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 8.

Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.

- a) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants
- b) **Mixité non autorisée**
- c) **Dimensions du terrain** : 7m X 14m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain. Le filet est à une hauteur de 2,24m pour les masculins et à 2,10m pour les féminines. Se reporter aux règles de jeu en 4x4

### **31. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 6X6**

- a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 10.

Le nombre de mutés est limité à trois (3) dans le jeu en 6x6.

- b) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 6 avec un maximum de 4 remplaçants
- c) Trois (3) remplacements sont autorisés par poste entre 2 joueurs avec un maximum de 6 au total par set et par équipe (feuille de match spécifique). Un échange de jeu entre chaque changement est obligatoire.
- d) **Mixité non autorisée**
- e) **Dimensions du terrain** : 9m X 18 m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain. Le filet est à une hauteur de 2,24m pour les masculins et à 2,10m pour les féminines. Se reporter aux règles de jeu en 6x6

### **32. CONNAISSANCE DES RÉGLEMENTS**

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

### **33. CAS NON-PRÉVUS**

La commission régionale sportive, en accord avec la commission régionale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales (RGER) et au présent bulletin régional d'information (BRI).





ANNEXE 3

PROJECTION CHAMPIONNAT SENIOR PRÉ-NATIONAL ARA ET RÉGIONAL R-A MASCULINS SAISON 2019/2020

20/08/2019

		<b>2° Phase</b>		
		<b>P/O PN ARA</b>		
		Poule D		
	↑↑	N3 1	N3	↓↓
		N3 1	N3	
		1		
		2		
		2		
		2		

<b>1° Phase</b>		<b>1° Phase</b>		<b>1° Phase</b>
<b>PN ARA Est</b>		<b>PN ARA Centre</b>		<b>PN ARA Ouest</b>
Poule A		Poule B		Poule C
1	↑↑	1	↑↑	1
2		2		2
3		3		3
4		4		4
5		5		5
6		* 6 Pôle Espoir		6

<b>2° Phase</b>		<b>PLAY DOWN PN ARA</b>		<b>2° Phase</b>	
<b>P/D PN ARA</b>		11 équipes en 2 poules		<b>P/D PN ARA</b>	
Poule E		(1X5 + 1X6) sans le		Poule F	
		Pôle espoir			
1er 3° ABC	1	issues du classement		2è 3° ABC	1
1er 4° ABC	2	général de la 1ère		3è 3° ABC	2
2è 4° ABC	3	phase en appliquant la		3è 4° ABC	3
2è 5° ABC	4	méthode du serpentín		1er 5° ABC	4
3è 5° ABC	5			1er 6° ABC	5
				2è 6° ABC	6

<b>Barrage 1 ARA</b>		<b>Tournois de classement</b>		<b>Barrage 2 ARA</b>
2° Rég RA	en PN ARA !	pour compléter		2° Rég RA
5° P/D PN ARA	en Régional	si besoin la Pré Nat à 18 équipes en 2		5° P/D PN ARA
3° Rég RA	en Régional	poules de 3 équipes par tirage au sort en		3° Rég RA
		2 sets gagnants chez les équipes les plus		
		centralisées		

	<b>Régionale R-A</b>		<b>Régionale R-A</b>
	Poule D		Poule E
	1	↑ en PN ARA ↑	1
	2	Barrage PN ARA	2
	3	Barrage PN ARA	3
	4		4
	5		5
	6		6
	7		7
CD 8		T. Repêchables	CD 8
CD 9		T. Repêchables	CD 9
CD			CR 10

	<b>Tournois des</b>
	<b>Repêchés R-A</b>
	8° Rég Poule D
	8° Rég Poule E
	9° Rég Poule D
	9° Rég Poule E
	10° Rég Poule E
	2° CD
<b>Légende</b>	
Montée	↑
Barrage	■
Descente	↓



**DROITS ET AMENDES SAISON 2019-2020****Pénalités**

<b>Modification au Calendrier</b>	<b>Montant en €</b>
Pour Coupe de France	Gratuit
Changement de Gymnase	Gratuit
Jour et / ou horaire	35,00
<b>Feuille de match</b>	
Non tenue	30,00
Mal Tenue	10,00
Parvenue hors délais	20,00
<b>Déroulement d'une rencontre</b>	
Résultats non communiqués	25,00
Licences non présentées (à partir de la 3 <sup>ème</sup> journée)	10,00
Droit de réclamation	100,00
Retard mise en place de matériel	25,00
Défaut de matériel (ballons, toise, manomètre, poteaux, filets, plaquettes)	15,00
Tenue non uniforme par joueur	5,00
<b>Forfait match</b>	
Forfait club recevant avec déplacement club visiteur (1)	
Idem sans déplacement au cours des matchs Aller (2)	
Idem, sans déplacement au cours des matchs Retour Seniors (indemnité Km/Aller)	150,00 Ligue + 1€/Km Aller au club
Forfait pendant les 3 dernières journées ou Finales / Barrages Seniors	400,00
Équipe déclarée Forfait Général en Senior	800,00
Équipe déclarée Forfait Général en jeunes	400,00
Désistement dernière minute après diffusion formule sportive	40,00
<b>Pénalités liées à des problèmes d'arbitrage</b>	
Défaillance Totale de l'arbitre	500,00
Défaillance partielle de l'arbitre (si quota non atteint) par match	50,00
Défaillance partielle de l'arbitre (si quota atteint) par match	25,00
Défaillance de l'arbitre attaché à l'équipe par match	85,00
Modification de désignation arbitrale délai supérieur à 10 jours	Gratuit
Modification de désignation arbitrale délai inférieur à 10 jours	30,00
Récusation d'un arbitre sur une rencontre	100,00
<b>Divers</b>	
Frais de dossier d'un appel en Commission Régionale d'Appel	150,00
Litige : signature du club à la place du Licencié	300,00
Absence des représentants des GS ou UGS à l'AG	50,00
Non-respect de l'obligation d'entraîneur en Pré-national par match	10,00

(1) : indemnité frais déplacements du club visiteur, limité à 2 voitures, frais kilométrique selon le barème en vigueur

(2) : match retour chez le club recevant au match Aller

<b>Modification au calendrier</b>		<b>Saison 19-20</b>
	Pour coupe de France	<b>Gratuit</b>
	Changement de gymnase	<b>Gratuit</b>
	Jour et/ou horaire	<b>35,00 €</b>
<b>Feuille de match</b>		
	Non tenue	<b>30,00 €</b>
	Mal tenue	<b>10,00 €</b>
	Parvenue hors délais	<b>20,00 €</b>
<b>Déroulement d'une rencontre</b>		
Résultat non communiqué		<b>25,00 €</b>
Licence non présentée (à partir de la 3eme journée)		<b>10,00 €</b>
Droit de réclamation		<b>100,00 €</b>
Retard mise en place de matériel		<b>25,00 €</b>
Défaut de matériels (ballons, toise, manomètre, plaquettes)		<b>15,00 €</b>
Tenue non uniforme (par joueur)		<b>5,00 €</b>
<b>Forfait match</b>		
Forfait club recevant avec déplacement du club visiteur au cours des matches Aller (1)		<b>50,00 €</b>
Forfait club sans déplacement au cours des matches Aller (2)		<b>50,00 €</b>
Idem sans déplacement au cours des matches Retour Senior (indemnité Km Aller)		<b>150,00€ ligue +1€/km Aller</b>
Forfait pendant les 3 dernières journées et ou finales / barrages – Seniors		<b>400,00 €</b>
Équipe déclarée Forfait Général en Seniors		<b>800,00 €</b>
Équipe déclarée Forfait Général en jeunes		<b>400,00 €</b>
Désistement dernière minute d'un plateau régional après diffusion formule sportive		<b>40,00 €</b>
<b>Pénalités liées à des problèmes d'arbitrage</b>		
Défaillance totale de l'arbitre	RA	<b>500,00 €</b>
	AU	<b>325,00 €</b>
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota non atteint (par match)	RA	<b>50,00 €</b>
	AU	<b>40,00 €</b>
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota atteint (par match)	RA	<b>25,00 €</b>
	AU	<b>20,00 €</b>
Défaillance de l'arbitre attaché à l'équipe (par match)	RA	<b>85,00 €</b>
	AU	<b>70,00 €</b>
Modification de désignation arbitrale, délai supérieur à 10 jours		<b>gratuit</b>
Modification de désignation arbitrale, délai inférieur à 10 jours		<b>30,00 €</b>
Récusation d'un arbitre sur une rencontre		<b>100,00 €</b>
<b>Divers</b>		
Litige : signature du Club à la place du licencié		<b>300,00 €</b>
Absence de représentant des GS/UGS à l'AG		<b>50,00 €</b>
Non-respect de l'obligation d'entraîneur en Pré National, par match		<b>10,00 €</b>

**(3) : indemnités des frais de déplacements du club visiteur : 1€/Km trajet simple (Aller)**

**(4) : match retour chez le club recevant au match aller**

## RÉCAPITULATIF DES CATÉGORIES D'ÂGES ET SURCLASSEMENTS SAISON 2019-2020

## RÉCAPITULATIF DES CATEGORIES D'AGES ET DES SURCLASSEMENTS - 2019\_2020

catégorie	Année de naissance	genre	surclassements permettant de jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :												
			M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20	SENIOR M40	MASTERS 40 et +				
M7	2013 et après	M/F	autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M9*	2011 à 2012	M/F	autorisé	autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M11	2009 à 2010	M/F		autorisé	autorisé	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M13	2007 à 2008	M/F			autorisé	autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M15	2005 à 2006	M/F						départ. = simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
									autorisé	simple surcl.	triple surcl.	départ. = simple surcl.	interdit	interdit	
M17	2003 à 2004	Masc							simple surcl.	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
										autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
M20	2000, 2001, 2002	M/F									autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
SENIOR	1999 à 1980	M/F													
MASTERS 40 et +	1979 et Avant	M/F													autorisé

\*Les M9 ne sont pas autorisés à participer à la Coupe de France M13 (voir Règlement Particulier de la Coupe de France M13)

**Tableau récapitulatif des Devoirs d'Accueils Nationaux et Régionaux Saison 2019/2020**

**Une équipe Seniors engagée en Division Nationale et Régionale M/F**

LNV	4 UF *70/100 40 lic. jeunes 1 équipe 6X6						
ELITE		4 UF *60/90 40 lic. jeunes 1 équipe 6x6					
Nationale 2			3 UF *50/75 30 lic. jeunes 1 éq. 6X6				
Nationale 3				2 UF *40/60 20 lic. jeunes 1 éq. 6X6			
Pré-National					1½ UF 16 lic. jeunes		
Régionale						1 UF 10 lic. jeunes	

\*70/100 - \*60/90 - \*50/75 - \*40/60 = le 1<sup>er</sup> chiffre \*/ indique le nombre minimum de licences du même genre que l'équipe seniors et le 2<sup>ème</sup> chiffre le nombre de licences dans les 2 genres /50 lic. - /40 lic. - /30 lic. - /20 lic. - /16 lic. - /10 lic. - /8 lic. = Nombre minimum de licences jeunes de même genre que l'équipe seniors

**Deux équipes Seniors engagées en Division Nationale et/ou Régionale M/F**

LNV	4 UF *70/40 lic.						
ELITE M/F		4 UF *60/40 lic.					
Nationale 2			3 UF *50/30 lic.				
Nationale 3				2 UF *40/20 lic			
Pré-National	½ UF 8 lic	½ UF 8 lic.	½ UF 8 lic	½ UF 8 lic.	1 ½ UF 16 lic.	1 ½ UF 16 lic.	
Régionale						½ UF 8 lic.	1 UF 10 lic.
TOTAL	4 ½ UF *70/48 lic.	4 ½ UF *60/48 lic.	3 ½ UF *50/38 lic.	2 ½ UF *40/28 lic.	1 ½ UF 16 lic.	2 UF 24 lic.	1 UF 10 lic.

**DISPOSITIONS PARTICULIERES DU POLE ESPOIR JEAN PERRIN  
ET DU CENTRE PERMANENT D'ENTRAINEMENT D'ISSOIRE**

**ASPECT SPORTIF**

**Système de compétition**

L'équipe masculine du Pôle espoir Jean Perrin et l'équipe féminine du Centre permanent d'entraînement d'Issoire font parties intégrantes du championnat régional ARA.

Toutes les rencontres sont comptabilisées.

Si l'équipe masculine du Pôle Espoir Jean Perrin est qualifiée par son classement au Play Off à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, c'est l'équipe classée immédiatement après de la même poule qui accédera à sa place au Play Off.

**Particularité pour le classement**

L'équipe masculine du Pôle Espoir ne participera pas en 2<sup>ème</sup> Phase au Play Down de la Pré-Nationale et l'équipe féminine du Centre permanent d'entraînement d'Issoire ne participera pas quel que soit son classement final de la régionale de la zone d'Auvergne au barrage pour l'accession en Pré-National. Ces 2 équipes, seront si elles le souhaitent, de nouveau proposer en Pré-National pour les garçons et en régional de la zone Auvergne pour les féminines.

**Jours et horaires des rencontres**

Les rencontres à domicile se dérouleront en semaine avec une préférence du mardi ou jeudi, par soucis de planning scolaire et d'entraînements, à Jean Perrin pour les masculins et à Issoire pour les féminines.

Le vendredi soir, les joueurs du Pôle et du Centre permanent d'entraînement retournent dans leur famille et dans leur club. Dans le règlement, un entraînement en club par semaine est obligatoire.

Les rencontres à l'extérieur se joueront au gymnase du club adverse. En cas de non disponibilité du gymnase du club recevant, celui-ci aura la possibilité de demander à jouer sur le site du pôle à Jean Perrin pour les masculins ou à Issoire pour les féminines du Centre permanent d'entraînement.

Les modifications seront gratuites mais elles devront respecter la procédure réglementaire et le délai de 10 jours, **sous réserve de respecter les articles 11.2, 11.4 et 11.5 du RGER.**

Les horaires des matches seront situés sur la base de 20h00 et devront prendre en compte le temps de déplacement.

**LES JOUEURS / JOUEUSES**

**Inscription sur les feuilles de match**

Afin de ne pas pénaliser le club d'appartenance du joueur du Pôle Espoir ou de la joueuse du Centre permanent d'Issoire, leur inscription sur la feuille de match ne sera pas comptabilisée. Par conséquent, il ou elle pourra figurer sur une feuille de match d'un championnat senior au cours du WE de la même semaine avec son club.

**Libéros** Règle 19.1.1 du code d'arbitrage)

**Qualification et licence**

**Les joueurs du Pôle Espoir de Jean Perrin et les joueuses du Centre permanent d'Issoire sont soumis à la même réglementation que les autres équipes.**

Lors de chaque rencontre, l'entraîneur ou le capitaine a obligation de fournir la liste des participants, à jour et sans ratures sur le document officiel de la CRA, comportant le Nom, Prénom, N° du joueur et N° de licence. Inscriptions en majuscules d'imprimerie.

En cas de non présentation de la licence, les arbitres doivent exiger :

- la présentation d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire et du certificat médical correspondant au niveau de pratique,

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Les jeunes nécessitant un double ou triple surclassement pour jouer en catégorie senior devront obligatoirement présenter leur licence accompagnée du double ou du triple surclassement validé par le médecin fédéral

Seule la licence option "Compétition Volley Ball" permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match en tant que joueur/euse.

A noter que seules les personnes inscrites dans le "pavé joueurs" d'une feuille de match doivent obligatoirement disposer d'une licence "Compétition volley-ball".

**ASPECTS FINANCIERS** (se reporter au BRI partie arbitrage)

Le Pôle Espoir Jean Perrin et le Centre permanent d'entraînement doivent s'acquitter du montant des droits d'engagement.

### **DEVOIRS D'ACCUEIL ET D'OBLIGATIONS D'ARBITRAGES**

Le Pôle Espoirs de Jean Perrin et le Centre permanent d'entraînement d'Issoire par la composition de leur collectif composé exclusivement de jeunes ne génèrent pas de devoirs d'accueil.

Le quota d'arbitrage régional est pris en charge par la CRA.

### **CAS PARTICULIER**

Lors d'une rencontre contre le club d'un joueur ou joueuse du Pôle Espoir Jean Perrin et du Centre permanent d'entraînement d'Issoire, le club sera prioritaire pour bénéficier de son joueur ou de sa joueuse dans son équipe.

Toutefois, en accord avec son joueur ou sa joueuse, le club pourra laisser la liberté à son adhérent ou adhérente de participer avec l'équipe du Pôle espoir Jean Perrin ou du Centre permanent d'Issoire à cette rencontre dans un esprit de formation.

### **CONNAISSANCE DES REGLEMENTS**

L'engagement du Pôle espoir Jean Perrin et du Centre permanent d'entraînement d'Issoire à la Compétition Régionale implique sa parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité.

Feuille de match - Centralisation des Résultats - Equipement - Réclamation - Avertissement et Sanctions de terrain.

### **CAS NON PREVUS**

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus.

		TABLEAU DES JOUEURS DE LA CATÉGORIE SENIORS M/F QUI APPARTIENNENT A LA CATÉGORIE A OU B														
		Exemple 1		Exemple 2		Exemple 3		Exemple 4		Exemple 5		Exemple 6				
		Equipe 1	Equipe 2	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 1	Equipe 2	
18 <sup>ème</sup> Journée															non	
17 <sup>ème</sup> Journée										Inscrit					oui	non
16 <sup>ème</sup> Journée														Inscrit	oui	
15 <sup>ème</sup> Journée															oui	
14 <sup>ème</sup> Journée															oui	
13 <sup>ème</sup> Journée															non	oui
12 <sup>ème</sup> Journée															non	oui
11 <sup>ème</sup> Journée															oui	non
10 <sup>ème</sup> Journée															non	non
9 <sup>ème</sup> Journée															non	oui
8 <sup>ème</sup> Journée															non	Inscrit
7 <sup>ème</sup> Journée															Inscrit	oui
6 <sup>ème</sup> Journée															oui	oui
5 <sup>ème</sup> Journée															non	non
4 <sup>ème</sup> Journée															non	non
3 <sup>ème</sup> Journée															non	non
2 <sup>ème</sup> Journée															Inscrit	Inscrit
1 <sup>ère</sup> Journée															Inscrit	Inscrit